

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu le décret GBCP.

Délibération enregistrée sous le numéro : **582/2025/DAF**  
**Conseil d'administration du 14 mars 2025**

### **Sujet : Sorties de biens de l'inventaire**

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la sortie du véhicule suivant :

Véhicules	Composantes	Immatriculation	N° immobilisation	Modalité de sortie
FORD FOCUS C-MAX	FST	DA-536-RB	105698	Vente domaines

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 3

Fait à Limoges, le 14 mars 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois mars 2025.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 mars 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

**Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges**